

agents SNCF, soit par des agents VFIL, soit par les deux en même temps. Seuls les billets délivrés marquent la différence. Parfois les tensions sont vives entre les représentants des deux compagnies. On a même vu un agent VFIL verbaliser un SNCF revenant de Montmorency après son service sans avoir acquitté son droit de passage, la gratuité de voyage n'ayant pas cours entre les deux réseaux !

#### *La politique foncière et immobilière de la Cie EM*

Par la convention du 7 juin 1868 rédigée par maître Girard, Rey de Foresta cède à la Cie EM la totalité des voies qu'il a créées dans son parc. La délibération du conseil municipal de Montmorency, en date du 7 février 1870, nous apprend que l'expropriation de terrains « contre » Rey de Foresta fait suite à diverses décisions administratives concernant les voies d'accès à la gare de Montmorency, décisions confirmées par un jugement du tribunal de Pontoise.

L'acte définitif de cette session, dressé le 29 août 1868 par maître Coursault, notaire à Montmorency, règle les derniers détails et stipule, entre autres, que la Cie EM se réserve le droit de céder et transférer à toute époque à la commune de Montmorency, pour être classées dans la voirie publique, tout ou partie des places et avenues, à la condition toutefois que soient respectées deux clauses établies par Rey de Foresta. La première concerne les

voies elles-mêmes : elle interdit l'établissement de foires ou marchés, le transport des voyageurs en commun, le passage de lourds charrois et le dépôt de matériaux ou d'immondices. La seconde interdit aux riverains d'avoir sur leurs terrains usine, machine à vapeur, atelier à marteau, industrie bruyante et incommode, cabaret, débit de boissons au détail, établissement nourrisseur, étal de boucher ou de charcutier, dans lequel on abattrait des animaux sur place à défaut d'abattoir public et obligatoire.

Le créateur des avenues du parc considère ces voies comme de véritables promenades pour le public qui se dirige vers la gare ou qui en vient. Rien ne doit les dénaturer. L'avenue Émilie — les Champs-Élysées de Montmorency — tout particulièrement. Elle est indispensable à la commune, précisera Émile Level lors des premiers pourparlers de cession en janvier 1877, pour les fêtes, cérémonies publiques, revues et illuminations. D'ailleurs, en 1866 et en 1907, l'avenue servira de cadre prestigieux à l'inauguration de la ligne elle-même et à celle de la statue de Jean-Jacques Rousseau.

Cette utilisation noble tombera par la suite en désuétude, ce qui ne manquera pas de poser quelques problèmes comme nous le verrons un peu plus loin. Dans l'immédiat, l'interdiction faite aux voitures non suspendues d'emprunter les voies du parc, et notamment les cent vingt-huit mètres macadémisés de l'avenue Rey de Foresta compris entre la rue Saint-

Jacques et le carrefour des rues de Grétry et de la Châtaigneraie, cause une certaine gêne aux industriels. Charrettes et voitures lourdes descendant ou montant le chemin de Domont (rue Galliéni) se voient contraintes, pour éviter la section interdite, de se détourner de la rue Saint-Jacques, prolongement naturel du chemin de Domont, et de rallonger leur parcours d'au moins trois cents mètres. Pétitions et plaintes affluent sur le bureau du maire dès janvier 1870, réclamant le libre passage sur la section de voie incriminée.

Que faire ?

Seul le classement de cette voie de grande communication dans la voirie commune permettrait de remédier à cet inconvénient. Convenablement entretenue par la Cie EM, bordée de trottoirs en terre, l'avenue semble pouvoir devenir voie communale. Le conseil municipal autorise le transfert le 7 février 1870. Cette affaire entame le processus de reclassement dont on reparlera en janvier 1877.

Suite à l'un de ces forts orages dont la colline est si souvent arrosée en automne 1876 et au printemps 1877, le puisard de l'avenue Émilie s'effondre. Émile Level, responsable de la viabilité des avenues que possède la Cie EM, signale l'incident au maire de Montmorency, Rey de Foresta, et remarque qu'il faudrait remplacer le puisard défaillant par un aqueduc qui passerait sous la place du Marché et déboucherait dans la rue de Pontoise. Or, la Cie EM regimbe à s'engager dans des frais considérables alors qu'elle figure